

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00133

Numéro SIREN : 393 578 422

Nom ou dénomination : 4 B

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2024 sous le numéro de dépôt A2024/006239

DECISION UNANIME DES ASSOCIES  
EN DATE DU 19 AVRIL 2023

Les associés de la Société :

- **TITAN**, société par actions simplifiée au capital de 154 000 euros, ayant son siège social Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche à Villefranche de Lauragais (31290), immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 487 491 532 et représentée par son Président, Madame Agnès BRULIERE,
- Monsieur **Jean-François BRULIERE**, demeurant au Lieudit Bordeneuve à Caignac (31560)
- Madame **Agnès BRULIERE**, demeurant Lieudit Bordeneuve à Caignac (31560)

Seuls et uniques associés de la Société détenant ensemble la totalité des deux mille cinq cents (2.500) actions composant le capital social,

Ont déclaré avoir été suffisamment informé des décisions sur lesquels ils sont appelés à se prononcer aujourd'hui, à savoir :

1. Nomination d'un nouveau directeur général délégué
2. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

ONT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, les décisions collectives des associés peuvent résulter d'un procès-verbal signé par tous les associés.

Ceci expose,

Les soussignés présents ont pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

*Nomination d'un nouveau Directeur général délégué*

L'unanimité des associés,

**Norme** Monsieur Romain BRULIERE, de nationalité française, né le 15 novembre 1984 à TOULOUSE et domicilié 7 Rue de l'Eglise 31290 Gardouch en qualité de Directeur Général Délégué de la société.

**DEUXIEME DECISION**

*Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités*

L'unanimité des associés,

**Donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et plus précisément au cabinet MORVILLIERS - SENTENAC pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

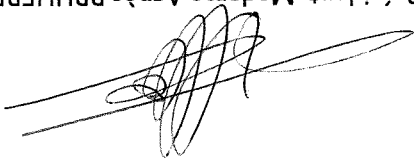
**INTERVENTIONS ET SIGNATURES**

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associées sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

A cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnaît.

Copie des présentes sera communiquée aux Commissaires aux comptes de la Société.

TITAN, représentée par son Président, Madame Agnès BRULIERE



Jean-François BRULIERE



Agnès BRULIERE

